

Affaire suivie par : Léa VALENTIN
lea.valentin@charente-maritime.gouv.fr
05 16 49 62 76

REF : MFB-22-354

La Rochelle, le 30 août 2022

Objet : Modification des affiches de campagne de chasse 2022-2023

Madame La Maire, Monsieur Le Maire,

Vous avez reçu les affiches de chasse pour la campagne cynégétique 2022-2023. Une modification a été faite concernant la date d'ouverture de chasse du Cerf élaphe, sur le reste du territoire, qui aura lieu le 15 octobre 2022.

Cette modification a été validée par l'arrêté préfectoral n°22EB789 pris en date du 29 août 2022. Vous trouverez ci-dessous la modification à coller ou à corriger sur vos affiches.

Je vous prie d'agréer, Madame La Maire, Monsieur Le Maire, mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Milieux, forêt
et biodiversité

Nathalie OLLIVIER



Dates d'ouverture et clôture selon espèces Jours autorisés	Modalités / conditions spécifiques de chasse
CERF ÉLAPHE 11.09.2022 au 28.02.2023 Tous les jours autorisés Plan de chasse et bracelet obligatoires	- Tir à balle ou à l'arc - à partir du 11.09.2022 uniquement en forêt domaniale et parc clos et à partir du 15.10.2022 sur le reste du territoire - Chassable en réserve à compter du 1 ^{er} janvier